

PROCÈS-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de VEREL DE MONTBEL du Jeudi 02 Février 2023 à 19 HEURES 30

Publication le 08/02/2023 : affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune
www.verel-de-montbel.fr

Date de convocation : 26 janvier 2023

Séance du jeudi 02 février 2023 :

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi deux février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEVOZ-MAMI Christian.

Présents : MM. CEVOZ-MAMI Christian, PERA Gérard, PLANCHE Bruno, VALANSOT Bernard, PLANCHE Cédric, BELLEMIN-MAGNINOT Antony, DUBEUF Pascal, Nicolas PEPIN

Absents excusés : M. BERNERD Nicolas

M. DAMOUR Didier (donne procuration à M. CEVOZ-MAMI Christian)

Secrétaire de séance : M. BELLEMIN MAGNINOT Antony

Nombre de conseillers en exercice :10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de pouvoirs : 1

1) LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 novembre 2022, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) ORDRE DU JOUR

- Préparation du repas des Aînés
- Divers

3) PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération n°2023 / 001 AUGMENTATION TARIF INDEMNITE D'ASTREINTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réajuster le tarif de l'indemnité d'astreinte assuré par M. Gérard PERA, conseiller intéressé, qui sort de la salle.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE de l'augmentation de l'indemnité d'astreinte pour l'hiver 2022/2023

Fixe à 300.00 € HT le passage + une indemnité d'astreinte de 1200.00 € HT
